

Axe 1	Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité <i>Sous-axe 1.1 - Réduire les pressions directes</i>
Mesure 2	Lutter contre l'artificialisation des sols
Ministères et opérateurs pilotes	<p>Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) – Direction de l'Habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) – Sous-direction de l'aménagement durable (AD) et bureau de la connaissance et des politiques foncières (AD3)</p> <p>Ministère de l'Economie et des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN) – Direction générale des entreprises (DGE) : contrôle de l'artificialisation des sols via la sous-direction en charge de l'aménagement commercial au sein de la DGE</p> <p>Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe) Agence de la transition écologique (Ademe) Agences de l'eau (AE) Etablissements publics fonciers (EPF) Office français de la biodiversité (OFB)</p>
Autres ministères et opérateurs impliqués	<p>Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) – Toutes les directions (dont DGALN, DGPR, DGEC...) et opérateurs concernés</p> <p>Ministère de l'Economie et des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN) – Direction du budget (DB) & Direction générale du trésor (DGTrésor)</p> <p>Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) – Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)</p> <p>Ministère des Armées (MINARM) – Direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE)</p> <p>Ministère de l'Intérieur et des outre-mer (MIOM) – Direction générale des collectivités locales (DGCL)</p>
Contexte/enjeux	<p>L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine, est aujourd'hui l'une des causes premières de l'érosion de la biodiversité. Dès 2018, la France s'est fixé l'objectif de "zéro artificialisation nette" et travaille avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols.</p> <p>Cet objectif a été sanctuarisé dans la loi Climat et résilience qui vise à atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021–2031) par rapport à la décennie précédente (2011–2021).</p> <p>Cette trajectoire progressive est à décliner et à territorialiser dans les documents de planification et d'urbanisme, et doit être conciliée avec l'objectif de soutien de la construction durable, en particulier dans les territoires où l'offre de logements et de surfaces économiques est insuffisante au regard de la demande.</p> <p>De nouveaux modèles d'aménagement durable sont à réinventer, en conjuguant sobriété et qualité urbaine (densité, accessibilité, valorisation de la nature en ville). La priorité est de transformer la ville existante, notamment en revitalisant les cœurs des petites et moyennes centralités, en révélant le</p>

	<p>potentiel des périphéries urbaines, en recyclant les 170 000 ha de friches en France, et en mobilisant les 1,1M de logements vacants du parc privé.</p>
<p>Action 1</p> <p>Pilote : MTECT / DGALN / DHUP</p>	<p>Objectif : Mieux observer et mesurer l'artificialisation des sols en France</p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le déploiement de l'observatoire national de l'artificialisation : tableau de bord pour le suivi de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF), production en cours des données d'occupation du sol à grande échelle (OCSGE). - Déploiement d'outils numériques accessibles en ligne pour l'élaboration des stratégies foncières des collectivités (Urbansimul etc.) - Publication du décret « nomenclature » qui distingue les surfaces artificialisées/non artificialisées pour calculer le bilan du ZAN. <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pourcentage des 101 départements couverts par l'OCSGE (indicateur Politique Prioritaire du Gouvernement) ⇒ Nombre de visiteurs du Portail national sur l'artificialisation des sols, de « Mon diagnostic artificialisation » (ex-SPARTE, start-up d'Etat), de Urbansimul, et de Cartofriches ⇒ Décret « nomenclature » publié
<p>Action 2</p> <p>Pilote : MTECT / DGALN / DHUP</p> <p>Appui MESFIN/DGE sur le contrôle de l'artificialisation des sols via la sous-direction en charge de l'aménagement commercial au sein de la DGE</p>	<p>Objectif : Finaliser le cadre normatif européen, national et local de la lutte contre l'artificialisation</p> <p>Publication du décret relatif à la territorialisation de la trajectoire dans les documents de planification et d'urbanisme</p> <p>Intégration de la trajectoire de sobriété foncière dans les schémas régionaux puis les documents d'urbanisme</p> <p>Renforcement des leviers juridiques en faveur du renouvellement urbain et la promotion de la nature en ville.</p> <p>Soutenir l'adoption au niveau européen du règlement restauration de la nature et de la directive sols en y portant une position ambitieuse sur la lutte contre l'artificialisation</p> <p>Finaliser la méthode de suivi des cibles relatives à l'artificialisation en mer fixées par les documents stratégiques de façades</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Consommation d'ENAF en ha/an (indicateur Politique Prioritaire du Gouvernement) avec un objectif de division par deux sur la décennie 2021–2030 par rapport à 2011–2020 ⇒ Décrets d'application de la loi Climat et résilience publiés

Action 3

Pilote : MTECT /
DGALN / DHUP

Objectif : Opérationnaliser le dispositif en accompagnant mieux les acteurs, en particulier les collectivités

- Ingénierie : Renforcement de l'ingénierie territoriale (établissements publics fonciers, ANCT, agences d'urbanisme) ;
- Financement : Subventions en faveur du recyclage des friches et de la renaturation des villes dans le Fonds Vert – Ajustement de certains dispositifs fiscaux (taxe d'aménagement...) ;
- Valorisation de démonstrateurs et contractualisation en faveur de la sobriété foncière (PPA, ORT) ;
- Plan de communication pour sensibiliser autour du sujet de la lutte contre l'étalement urbain et de la préservation des sols.

Indicateur(s) avec valeur cible :

- ⇒ Guide technique de décryptage de la réforme formalisé, actualisé et diffusé.
- ⇒ Les financements pour accompagner le changement de modèle d'aménagement sont développés et pérennisés
- ⇒ Nombre d'hectares de friches recyclées chaque année dans le cadre du fonds vert en visant une croissance continue sur la décennie (indicateur Politique Prioritaire du Gouvernement)
- ⇒ Nombre d'hectares renaturés chaque année dans le cadre du fonds vert en visant une croissance continue sur la décennie (indicateur Politique Prioritaire du Gouvernement)
- ⇒ Poursuite de la tendance à l'amélioration de l'efficacité de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (m² de surface de plancher autorisés / m² d'ENAF consommés)
- ⇒ Nombre de visiteurs de l'outil [Urbanvitaliz](#) (*start up* d'Etat de conseil personnalisé aux collectivités pour la réhabilitation de friche)

Mots-clés

Pression IPBES

- Changement d'usage des terres et des mers*
- Surexploitation des ressources naturelles
- Dérèglement climatique
- Pollutions de l'eau, des sols et de l'air
- Introduction d'agents pathogènes ou invasifs

Cible Cadre mondial

- C01 Aménagement du territoire*
- C02 Restauration*
- C03 Aires protégées
- C04 Conservation et restauration des espèces
- C05 Surexploitation
- C06 Espèces exotiques envahissantes
- C07 Pollutions
- C08 Changement climatique
- C09 Utilisation durable des espèces sauvages
- C10 Agriculture, aquaculture, pêche, sylviculture

- C11 Solutions fondées sur la nature*
- C12 Nature en ville*

- C13 Partage des avantages
- C14 Politiques publiques*
- C15 Entreprises
- C16 Citoyens
- C17 Biosécurité
- C18 Incitations
- C19 Financements
- C20 Mobilisation et renforcement des capacités
- C21 Connaissance
- C22 Société inclusive
- C23 Egalité femmes hommes

Public Cible

- Etat*
- Opérateurs de l'Etat*
- Régions*
- Départements*
- EPCI*
- Communes*
- Entreprises*
- Acteurs financiers
- Associations et fédérations
- Citoyens

Milieux

- Mers et océans
- Littoral et zones côtières*
- Eau douce*
- Montagne*
- Forêts*
- Milieu urbain*
- Milieu agricole*
- Zones humides*
- Sols*
- Forêt*
- Agricole*

Outre-mer

- oui*
- non

Ministères et opérateurs

- MTECT
- MEFSIN
- MASA
- MINARM
- MIOM
- CEREMA
- INRAe
- Ademe
- Agences de l'eau
- EPF
- OFB
- Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)

Calendrier (jalons)

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1 Mieux observer et mesurer l'artificialisation des sols en France	Publication du décret sur la nomenclature des surfaces artificialisées							
	Poursuivre le déploiement de l'observatoire national de l'artificialisation des sols et des outils numériques pour les stratégies foncières							
Action 2 Finaliser le cadre normatif européen, national et local	Poursuivre la production de l'OCSGE	Fin 2024 : production des 101 départements d'OCSGE engagée	Couverture nationale par l'OCSGE finalisée					
	Publication du décret sur la « territorialisation de la trajectoire »	Inscription et territorialisation d'une trajectoire de réduction dans les SRADEET		Inscription et territorialisation d'une trajectoire de réduction dans les SCOT	Inscription et territorialisation d'une trajectoire de réduction dans les PLU et les cartes communales			
	Adoption de la PPL ZAN							
Action 3 Opérationnaliser le dispositif en accompagnant mieux les acteurs, en particulier les collectivités		Soutien à l'adoption puis mise en œuvre de la législation européenne (en particulier le règlement sur la restauration de la nature et le projet de directive sur les sols sains).						
	Lancement du fonds vert	Rédaction annuelle du fonds vert	Fonds verts + Relais par des financements pérennes (évolutions fiscales)					
	Poursuite du plan de communication et de la rédaction et diffusion d'un guide de décryptage							